

Tous les conseillers étaient présents.

Demande de subvention de la société de chasse

Une subvention exceptionnelle de 300 € est accordée à la société de chasse pour faire face aux dépenses engendrées par leur nouveau local. La commune prendra également en charge annuellement le loyer de 200 €

Vente de deux parcelles à la Terrasse et à Chazourne

L'enquête publique obligatoire a été effectuée en juin et n'a donné lieu à aucune remarque.

Le Conseil Municipal prononce donc le déclassement des 2 portions de voies publiques pour les intégrer au domaine privé de la commune, soit 89 m² au hameau de La Terrasse et 47 m² au hameau de Chazourne.

La vente de ces deux portions de voie est donc accordée à :

- Mr et Mme Jean Claude GARCIA, à La Terrasse, pour un prix de 1.148,17 €
- Mr et Mme Michel CIVARD, à Chazourne, pour un prix de 728,17 €

Le prix de vente du m² a été fixé à 10 €, majoré des frais de parution dans les annonces légales du journal La Tribune Le Progrès et des frais d'honoraires du commissaire enquêteur.

Approbation du tableau de classement de la voirie communale

Le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau de classement de la voirie communale élaboré conjointement avec les services de Loire Forez.

Une révision de l'état des lieux concernant les haies, arbres et ouvrages d'art communaux est en cours.

Approbation de la convention de mise à disposition matériel technique et services communs avec Loire Forez Agglomération ;

Accord du Conseil Municipal. A noter que la commune de Saint Hilaire ne dispose pas de matériel à prêter.

Approbation des statuts de Loire Forez Agglomération :

Les nouveaux statuts intégrant les nouvelles communautés de communes et les 14 communes de la communauté de communes du Pays de St Bonnet Le Château sont approuvés.

Questions diverses

Les travaux de création du columbarium débiteront à l'automne et seront réalisés par l'entreprise Laveille-Quet
Les travaux de voiries de la route de Chazourne sont prévus en septembre.

Pour la réalisation de la chambre froide à la salle communale une subvention est accordée par la région, soit 5.175,20 €.